

MARCHE DE TRAVAUX

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAYSAGER DU NPNRU FLOREAL SAUSSAIE COURTILLE A SAINT DENIS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 9 Septembre 2024 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 – ORGANISME ACHETEUR	3
1.2 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3 – TYPE DE MARCHE PUBLIC	3
1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.5 – Prestations similaires	3
1.6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.7 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
1.8- DEMARCHE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.	5
1.9 – DEMARCHE EN MATIERE D'INSERTION SOCIALE	5
ARTICLE 2: CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
2.1 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION	6
2.2 – VARIANTES	7
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7
2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT	7
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	8
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
ARTICLE 4: PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	9
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	14
5.1 – JUGEMENT DES CANDIDATURES	14
5.2 – JUGEMENT DES OFFRES	14
5.3 - REGULARISATION DES OFFRES	16
5.4 - OFFRES ANORMALEMENT BASSES	16
5.5 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	16
5.6 – PRODUCTION DES PIECES PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D'ATTRIBUER LE	
MARCHE	17
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	17
6.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	17
6.2 – COPIE DE SAUVEGARDE	18
6.3 – NEGOCIATION	19
ARTICLE 7: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	19
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	19
7.2 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	19
ANNEXE 1 MODALITES DE REPONSE AVEC SIGNATURE ELECTRONIQUE	20
(FACULTATIF)	20

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Organisme acheteur

Le présent marché est passé par l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, représenté par son président en exercice, en sa qualité de pouvoir adjudicateur.

Lieu(x) d'exécution : Territoire de Plaine Commune – Ville de Saint-Denis

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la conclusion d'un marché public relatif à des « TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAYSAGER DU NPNRU FLOREAL SAUSSAIE **COURTILLE A SAINT DENIS »**

Le présent marché public est un marché public de travaux conformément à l'article L 1111-2 du code de la commande publique.

La procédure de passation est la procédure adaptée en application des dispositions L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique.

1.3 – Type de marché public

Le présent marché public est un marché public de travaux.

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable est le CCAG travaux entré en vigueur via l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du (CCAG) des marchés publics de travaux.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation est composée de 3 lots comme suit :

-Lot 1: VRD et éclairage public

-Lot 2: Espaces Verts

-Lot 3: Fontainerie

1.5 – Prestations similaires

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique et qui sera exécuté par l'attributaire de ce présent marché. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché sont précisées au sein de son C.C.A.P.

Le montant cumulé du présent marché et du marché de prestations similaire ne pourra pas atteindre ou dépasser 5 537 999, 99€ H.T

<u>1.6 - Conditions de participation des concurrents</u>

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accordcadre.

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel et/ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement.

1.7 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

Lot 1 : Voirie et réseaux divers et éclairage public

Classification principale

45112500-0 - Travaux de terrassement

45233120-6 - Travaux de construction de routes

45432112 - Pose de pavage

34993000-4 – Éclairage public

Lot 2 : Espaces Verts

45112700 – Travaux d'aménagement paysager

45112710- Travaux d'aménagement paysager d'espace vert

45112723 – Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux

Lot 3 : Fontainerie

Classification principale	
45332200-5	Travaux d'installation de distribution d'eau
452623509	Travaux de mise en œuvre de béton non-armé

1.8- Démarche en matière de développement durable.

Plaine Commune est engagée dans une démarche ambitieuse de métabolisme urbain et d'économie circulaire, qui vise notamment à généraliser le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux du BTP sur l'ensemble des projets du territoire, qu'ils soient de déconstruction, de réhabilitation, ou de construction neuve.

Ainsi, alors que la moyenne nationale en matière de valorisation des déchets est plafonnée à 70%, l'EPT souhaite aller plus loin que la réglementation, en assurant un réemploi ou une valorisation des matières d'un minimum de 90% des matériaux et déchets générés sur ses projets de déconstruction.

C'est pourquoi il sera demandé au Titulaire de mettre en place une démarche qualitative d'économie circulaire, en concertation avec le Maître d'ouvrage et vu les stipulations du CCTP, afin d'atteindre des taux de réemploi et de valorisation les plus élevés possibles, tout en maintenant l'équilibre économique des différents projets.

Par conséquent, les candidats souhaitant déposer une offre devront précisés leur méthode en matière d'économie circulaire, dans le but d'atteindre les différents objectifs en termes de réemploi / réutilisation / recyclage des matériaux.

Un critère de notation jugera les propositions dudit candidat.

1.9 – Démarche en matière d'insertion sociale

Dans le présent contrat, Plaine Commune souhaite mettre en place une démarche en matière d'insertion sociale.

Cette clause est définie dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Un critère de notation permet de juger la méthodologie que le soumissionnaire entend mettre en place pour atteindre voire surpasser les objectifs de Plaine Commune en matière d'insertion sociale.

Pour faciliter la démarche de l'insertion, **Plaine Commune** a mis en place un processus d'accompagnement géré par la direction de l'emploi et de l'insertion :

Mme Farida SGHAIER

Chargée de Mission Emploi-Formation/Facilitatrice Clause Sociale

Pôle Service aux Habitants et Innovation Sociale

Plaine commune - Commune de Saint Denis 93 200

Tél: 01 71 86 37 51

Mail: farida.sghaier@plainecommune.fr

Dans le cadre de cette consultation, cet organisme est à la disposition des candidats et du futur titulaire pour fournir tous les renseignements utiles concernant sa mise en œuvre, fournir une liste indicative d'opérateurs susceptibles de présenter les stagiaires, etc.

En cours d'exécution du marché, le titulaire devra justifier, auprès de la direction de la commande publique et des affaires juridiques, de la mise en place de l'action d'insertion proposée dans son offre. A ce titre, il devra communiquer à nos services tout document attestant du recrutement ou du recours à une personne en difficulté d'insertion professionnelle, en précisant notamment le type de contrat proposé et le nombre d'heures réalisées sur la mission.

Si des difficultés liées à l'action d'insertion font obstacle à la réalisation du marché dans les délais fixés, les parties s'engagent à se réunir dans les délais les plus brefs afin de convenir des solutions les plus appropriées à la bonne exécution du marché.

A l'expiration du marché, le titulaire s'engage à étudier toute possibilité d'embauche des personnes en difficulté qui sont intervenues dans le cadre de l'action.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement suivant :

Agence Les Rondeaux, Paysagiste urbaniste, 24 rue Louis Blanc, 75010 PARIS

OKARE, Bureau d'Etude VRD, Génie civil, Assainissement, 75 avenue Henri Ginoux, 92120 Montrouge

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par la maitrise d'œuvre. La coordination pour la sécurité et la protection de la santé sera assurée par la société **Satelis, 2 rue Louis Lépine - 94260 Fresnes**

Article 2: Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Durée du marché public

La durée du marché public est la suivante :

• S'agissant des **lots 1, et 3**, le marché sera conclu pour une durée prévisionnelle de **trois** ans à compter de sa notification au titulaire afin de tenir compte de la durée d'exécution des travaux,

• S'agissant du lot 2, le marché sera conclu pour une durée prévisionnelle de trois ans à compter

de sa notification au titulaire afin de tenir compte de la durée d'exécution des travaux et de la

durée de la garantie de reprise des végétaux qui est de deux ans à compter de la réception sans

réserve des plantations.

Ce marché public prendra fin:

- Pour les opérations techniques de réalisation, à l'achèvement des travaux, constaté par la réception

des travaux sans réserve ou à l'issue de la levée de la dernière réserve.

- Pour les opérations financières d'exécution du marché, à l'achèvement des opérations financières

ultimes suivant l'établissement du décompte général définitif (notamment le versement du

solde, la libération des cautions et la restitution de la retenue de garantie).

➤ Délais d'exécution prévisionnels

Le délai d'exécution des travaux est celui imparti pour la réalisation des travaux incombant au titulaire, y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et

des lieux

Le délai de livraison démarre à compter de la notification et prend fin à l'expiration des dernières

garanties.

Ainsi, le délai d'exécution estimatif est ci-dessous présenté :

❖ Période de préparation : 3 semaines

❖ Période (estimative) d'exécution des travaux : 9 mois

Le soumissionnaire indiquera dans l'Acte d'engagement les délais auxquels il s'engage. Si, ces délais sont inférieurs à ceux indiqués dans le présent document, ce sont ces derniers qui deviennent contractuels et qu'il s'engage à respecter sous peine de commettre un manquement contractuel.

2.2 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les prestations seront intégralement financées par l'E.P.T Plaine Commune.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L. 2112-2, L. 2112-3, L. 2112-4 ainsi que L. 2312-1 et L. 2312 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L. 2313-6, L. 2113-12, L. 2113-13, L. 2113-14 ainsi que L. 2113-15 et L. 2113-16 du Code susvisé.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement propre à chaque lot ainsi que ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) commun à tous les lots ;
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propres à chaque lot, et leurs annexes;
- Les pièces graphiques ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) propre à chaque lot ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) propre à chaque lot;

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.maximilien.fr.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les informations et documents de la réponse seront envoyés par voie électronique.

Conformément à l'article R 2143-4 du Code de la Commande Publique, les candidats pourront avoir recours au document unique de marché européen (DUME).

Le DUME est une déclaration officielle visant à affirmer que le candidat ne se trouve pas dans l'une des situations qui pourraient entraîner son exclusion et qu'il dispose des aptitudes ainsi que des capacités nécessaires pour exécuter les prestations commandées.

Ce document peut se substituer aux formulaires DC1, DC2 et DC4.

Une version exclusivement électronique du DUME pourra être fournie, sous la forme d'un formulaire web, et sera alors dénommé eDUME.

Les documents peuvent être signés au stade de la candidature, cela n'est toutefois pas obligatoire.

Ainsi, seul le candidat dont l'offre sera retenue sera tenu de signer son offre au moment de l'attribution, si cela n'a pas été au préalable effectué.

L'article R 2343-14 du Code de la commande publique autorise les candidats à déposer leurs documents administratifs dans un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve qu'ils indiquent dans l'acte d'engagement toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de l'espace de stockage. Toutefois, un tel espace est disponible sur la plateforme Maximilien.

L'accès à cet espace devra être gratuit et accessible jusqu'à l'attribution du marché. Les documents déposés sur cet espace devront pouvoir être téléchargés par Plaine Commune et devront être en cours de validité à la remise de l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat devra fournir un dossier de candidature complet et signés, comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser, à l'appui de leur candidature, les formulaires suivants :

- Le formulaire DC1 faisant office de lettre de candidature.
- Le formulaire DC2 faisant office de déclaration du candidat.

Ces formulaires sont gratuitement accessibles à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Le DC4 peut être téléchargé sur le site de la DAJ Bercy à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj

La déclaration de sous-traitance est une pièce à remettre au titre de l'offre le cas échéant.

Liste des documents	DUME	Hors DUME
Capacités juridiques		
Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) à fournir, le cas échéant, par chaque membre du groupement et par chaque sous-traitant	X	
Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co- traitants (DC 1 ou forme libre)		X
La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 ou forme libre)		X
Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application de l'article R.2143-3 du Code de la commande publique (DC1 ou forme libre) :		X

a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique,		
b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.		
La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	X	X
Le numéro SIREN du candidat	X	X
Une attestation sociale reçue auprès des services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr ainsi qu'une attestation de régularité fiscale justifiant de la régularité de sa situation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) dans le cadre des dispositions de l'article L2141-2 du Code de la commande publique. Elle peut être obtenue :		X
- en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et assujetties à la TVA		
- ou auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur par exemple).		
Le cas échéant, le candidat produit, en outre, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, notamment :	X	X
La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 précisant sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), prévue aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.		
Pour l'employeur établit hors de France qui emploie des salariés en détachement, les documents requis à l'article R.1263-12 du code du travail		
Capacité économique et financière		
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles		X
Une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels en cours de validité	X	X
Un relevé d'identité bancaire	X	X
Capacités techniques et professionnelles		
Un dossier de présentation des principaux services fournis au cours des cinq dernières années (3 références maximum en lien	X	X

avec le sujet et en mettant en avant les marchés dont les prestations sont similaires) indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique		
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années	X	X
Pour le lot 1, selon la nomenclature de la Fédération Nationale des Travaux Publics :	X	X
 La qualification n° 341 : Assises de chaussées, La qualification n° 3451 : Pavés et dalles en pierre naturelles La qualification n° 346 : Pose de bordures, chainettes et caniveaux La qualification n° 2321 - Travaux Terrassements courants en milieu urbain La qualification n° 3421 - Revêtement en matériaux enrobés classiques (chaussées urbaines La qualification n°65 : Eclairage public Ou tout moyen de preuve équivalent ; 		
Pour le lot 2, selon la nomenclature « Qualipaysage » ou équivalent :	X	X
 La qualification n°P120 : Travaux d'espaces verts complexes La qualification n°E132 : Entretiens d'espaces verts importants 		
Ou tout moyen de preuve équivalent ;		
Pour le lot 3 :	X	X
 Qualibat 5112 : Plomberie Attestation Qualifelec : Electrotechnique		
Ou tout moyen de preuve équivalent ;		

En l'absence de référence, le candidat pourra, par tout autre moyen à sa convenance considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur, justifier de ses capacités techniques ou professionnelles pour réaliser les prestations.

Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen, notamment une attestation bancaire ou la preuve d'une assurance contre les risques professionnels.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités économiques pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ou tout autre moyen approprié pour justifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

<u>NOTA</u>: Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre:

L'offre des candidats devra comprendre :

- L'acte d'engagement (AE) complété et signé ;
- Le bordereau des prix unitaires du lot concerné dument complété en format Excel et PDF.
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot concerné dûment complété en format Excel et PDF
- Un mémoire technique, décrivant les éléments suivants :

I- La présentation du candidat ou de son groupement

- La présentation de la structure déposant une offre : s'il s'agit d'un groupement veuillez présenter le groupement,
- La présentation des moyens humains mis en œuvre pour assurer l'exécution des prestations relevant dudit marché comprenant :
 - * Recensement des moyens humains, description qualitative de leurs missions et de leur part d'intervention dans la réalisation des prestations
 - **Compétences et expériences des moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations, ces moyens seront évalués au regard de leur CV professionnel.**
 - ❖ Le CV des personnes destinées à gérer ou exécuter les prestations du marché public. Les CV détaillés du conducteur de travaux, du chef de chantier et des personnes affectées à cette opération.
 - Identification des prestations sous-traitées, désignation des sous-traitants envisagés
- La présentation des moyens matériels que le candidat ou le groupement souhaite mobiliser pour l'exécution des prestations comprenant la liste des équipements spécifiquement dédiés au chantier et détaillés par type de travaux

II- Les dispositions techniques de la note méthodologique

- Un mémoire technique de 60 pages maximum, décrivant les éléments suivants :
 - Une note (accompagnée de CV) présentant les moyens humains moyens humains (ensemble des intervenants, dont équipe d'encadrement) dédiés à l'exécution des prestations (composition, qualifications, compétences et expérience des membres de l'équipe intervenante) et de leur organisation
 - Une note, accompagnée de fiches techniques, détaillant l'ensemble des moyens matériels et fournitures mobilisés pour l'exécution des prestations, indiquant notamment la provenance et les délais d'approvisionnement. Pour le lot n°2 « espaces verts », les fiches doivent préciser les pépinières et une notice d'entretien des végétaux. Cette note précisera notamment leur étendue, leur provenance, leurs caractéristiques techniques ainsi que les délais d'approvisionnement de ces derniers
 - Une note présentant la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux et détaillant notamment les points suivants :
 - Modes opératoires de réalisation des travaux
 - Organisation du chantier/interface avec les différents lots/travaux en sites occupés, PIC
 - Mesures d'hygiène et de sécurité pour les intervenants et les tiers, et de signalisation sur le chantier ...)
 - O Une note présentant le planning et le phasage proposé tenant compte de l'allotissement et des contraintes de site (accès aux copropriétés privées au sud de la parcelle...)
 - Une note détaillant la démarche environnementale spécifique à l'opération, et notamment la gestion des déchets envisagée, y compris les mesures envisagées pour leur réduction, le réemploi et le recyclage des matériaux, les modes opératoires envisagées pour réduire le bilan carbone de l'opération
 - Une explicative de la démarche envisagée en matière d'insertion (formation, tutorat, suivi, typologie de contrats, nombre d'heures proposées au-delà des dispositions minimales du marché...) pour l'exécution de la mission
- Le cadre de réponse relatif à la démarche de promotion de l'égalité femmes-hommes dans le cadre de la commande publique

III- Les informations de natures diverses

<u>Le candidat souhaitant déposer une offre est invité à ajouter dans son mémoire tous les éléments</u> susceptibles d'aider à la bonne compréhension de son offre et permettant d'augmenter sa note.

<u>Attention</u>: Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1 – Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières Capacités professionnelles

5.2 – Jugement des offres

Les critères d'attribution du présent marché sont les suivants, et sont pondérés ainsi :

Lot 1 VRD:

Critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations	40 %
Critère 2 : Valeur technique de l'offre	50 %
Sous-critère 1 : Adéquation et pertinence des moyens humains (ensemble des intervenants, dont équipe d'encadrement) dédiés à l'exécution des prestations (composition, qualifications, compétences et expérience des membres de l'équipe intervenante) et de leur organisation	10 %
Sous-critère 2 : Adéquation et pertinence des moyens matériels et fournitures affectés à l'exécution des prestations (étendue, caractéristiques techniques, provenance des fournitures, délais d'approvisionnement)	10 %
Sous-critère 3 : Note méthodologique jugée au regard de la compréhension du site, adéquation et pertinence de la méthodologie de réalisation des travaux (modes opératoires de réalisation des travaux, organisation du chantier, interface avec les différents lots, mesures d'hygiène et de sécurité pour les intervenants et tiers, et de signalisation sur le chantier)	20 %
Sous-critère 4 : Pertinence du planning et du phasage des travaux proposés notamment au regard de l'allotissement	10%

Critère 3 : Démarche environnementale spécifique à l'opération, détaillant notamment la gestion des déchets envisagée, y compris les mesures envisagées pour leur réduction, le réemploi et le recyclage des matériaux, les modes opératoires envisagées pour réduire le bilan carbone de l'opération et les nuisances	5 %
Critère 4 : Pertinence et qualité de la démarche d'insertion envisagée pour l'exécution du marché	5 %

Lot 2 Espaces verts:

Critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations	40 %
Critère 2 : Valeur technique de l'offre	50 %
Sous-critère 1 : Adéquation et pertinence des moyens humains (ensemble des intervenants, dont équipe d'encadrement) dédiés à l'exécution des prestations (composition, qualifications, compétences et expérience des membres de l'équipe intervenante) et de leur organisation	10 %
Sous-critère 2 : Adéquation et pertinence des moyens matériels et fournitures affectés à l'exécution des prestations (qualité, provenance des fournitures et végétaux et délais d'approvisionnement)	10 %
Sous-critère 3: Note méthodologique jugée au regard de la compréhension du site, adéquation et pertinence de la méthodologie de réalisation des travaux (modes opératoires de réalisation des travaux, organisation du chantier, interface avec les différents lots, mesures d'hygiène et de sécurité pour les intervenants et tiers, et de signalisation sur le chantier)	20 %
Sous-critère 4 : Pertinence du planning et du phasage des travaux proposés notamment au regard de l'allotissement	10%
Critère 3 : Démarche environnementale spécifique à l'opération, détaillant notamment la gestion des déchets envisagée, y compris les mesures envisagées pour leur réduction, le réemploi et le recyclage des matériaux, les modes opératoires envisagées pour réduire le bilan carbone de l'opération et les nuisances	5 %
Critère 4 : Pertinence et qualité de la démarche d'insertion envisagée pour l'exécution du marché	5 %

Lot 3 Fontainerie:

Critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations	40 %
Critère 2 : Valeur technique de l'offre	50 %

10 %
10 %
20 %
10%
5 %
5 %

5.3 - Régularisation des offres

Après ouverture des plis, les offres incomplètes peuvent faire l'objet d'une demande de régularisation, à l'exception des cas suivants :

- Absence du mémoire technique.
- Absence de proposition financière

Si les documents demandés ne sont pas transmis, ou après l'expiration du délai accordé pour le faire, les offres seront considérées comme écartées de l'analyse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.4 - Offres anormalement basses

Préalablement à l'analyse, si une offre est suspectée d'être anormalement basse, des demandes de précisions seront adressées aux soumissionnaires.

Si les justifications apportées ne sont pas de nature à justifier le montant présumé anormalement bas de l'offre, cette dernière sera éliminée de l'analyse.

5.5 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés à l'article 5.6 ci-dessous. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci.

5.6 – Production des pièces par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- ✓ Les documents listés à l'article 4.1. du présent document qui n'auraient pas été remis dans l'offre initiale, sauf en cas de mise à disposition desdits documents dans un espace de stockage numérique dont les coordonnées ont été indiquées dans les pièces de l'offre ;
- ✓ L'acte d'engagement revêtu d'une signature manuscrite renvoyé par courrier ou déposé à l'acheteur.

Le candidat établi à l'étranger produit un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Ces pièces sont à remettre tous les six (6) mois pendant toute la durée d'exécution du marché.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément au code de la commande publique, <u>le pli doit être remis par transmission</u> <u>électronique</u> dans les conditions stipulées au présent règlement de la consultation.

6.1 – Transmission électronique

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la transmission électronique est le seul mode de réponse autorisé pour toutes consultations mises en ligne sur la plateforme Maximilien.

Il sera possible de déposer sur la plateforme Maximilien, des fichiers n'excédant pas la taille de 1Go chacun. L'offre remise par le candidat ne pourra pas excéder 4go.

<u>ATTENTION</u>: Dans le cas où plusieurs plis sont transmis par un même candidat pour une même consultation (dans le cas d'une consultation allotie, pour le même lot), seul le dernier pli déposé sera pris en considération par le pouvoir adjudicateur, la date et l'heure de dépôt faisant foi. Les plis remis antérieurement seront écartés d'office.

Le candidat doit transmettre, par voie électronique, son pli à l'adresse suivante : https://avis.maximilien.fr.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le pli est présenté dans une seule enveloppe avec deux fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01 76 64 74 08

Le candidat est informé que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite de l'Acte d'engagement.

6.2 – Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie de sauvegarde peut se substituer à l'offre transmise par voie électronique dans les hypothèses suivantes :

- Lorsque l'offre transmise par voie électronique est réceptionnée à la date limite de remise des plis de manière incomplète la copie de sauvegarde est alors ouverte dès lors qu'elle est parvenue dans le délai requis.
- Lorsque l'offre transmise par voie électronique n'a pas pu être ouverte par l'acheteur.
- Lorsque l'offre transmise par voie électronique est altérée (virus détecté par exemple), la copie de sauvegarde est alors ouverte dès lors qu'elle est parvenue dans le délai requis. La trace de la malveillance du programme étant conservée par le pouvoir adjudicateur.
- Lorsque l'offre transmise par voie électronique a été envoyée hors délais à la condition que le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis, ou n'est pas accessible pour des raisons techniques voire de logiciel malveillant, la copie de sauvegarde est alors ouverte dès lors qu'elle est parvenue dans le délai requis.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert au terme de la consultation, il est alors détruit par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour:

TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAYSAGER DU NPNRU FLOREAL SAUSSAIE COURTILLE A SAINT DENIS

NOM + N° et adresse électronique du contact au sein de l'entreprise LOT N°

« Copie de sauvegarde »

NE PAS OUVRIR

à l'adresse suivante :

Plaine Commune Direction de la Commande Publique et des affaires juridiques 21, avenue Jules Rimet 1^{er} étage - bureau 1052 93218 Saint-Denis cedex

Horaires de dépôt : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

La copie qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.3 – Négociation

A l'issue d'une première analyse des offres, des négociations seront susceptibles d'être engagées avec les trois candidats arrivés en tête d'un classement provisoire.

Ces négociations auront lieu soit par écrit via la plateforme Maximilien, soit par convocation à un entretien dans les locaux de la personne publique.

Les échanges de négociations sont formalisés par un écrit de la personne publique invitant le candidat à remettre une nouvelle offre. Cette dernière sera remise dans les conditions définies par la personne publique.

Toute évolution apportée à l'offre devra être indiquée ou confirmée par message envoyé sur Maximilien. L'offre finale devra obligatoirement être transmise par via la plateforme Maximilien, selon les modalités précisées dans les courriers d'invitations à négocier.

Article 7: Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Les candidats sont autorisés à solliciter auprès de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune tous les renseignements ou documents complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires à l'élaboration de leur offre. À cet effet, les candidats devront faire parvenir, au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via la plateforme de dématérialisation, à l'adresse URL suivante : www.maximilien.fr.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres, dans la mesure où le pouvoir adjudicateur disposera des éléments nécessaires.

Dans un double souci de transparence et d'égalité entre les concurrents, les réponses de l'établissement public territorial Plaine-Commune seront portées à la connaissance de tous les candidats ayant été destinataires du présent règlement de consultation.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone ou adressées au pouvoir adjudicateur au-delà de la date limite fixée au premier alinéa du présent article.

7.2 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine PUIG 93558 MONTREUIL cedex

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Montreuil
7 rue Catherine PUIG
93558 MONTREUIL cedex

ANNEXE 1 Modalités de réponse avec signature électronique (facultatif)

L'offre signée par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera re-matérialisée au moment de l'attribution, la signature de l'acheteur étant manuscrite.

Nature du certificat de signature électronique Si vous souhaitez signer électroniquement le contrat (facultatif), vous devez être titulaire d'un certificat électronique :

- La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES.
- Sont autorisés tous les certificats RGS** conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, ou garantissant un niveau équivalent de sécurité. Il est donc possible d'utiliser :
 - o les certificats figurant dans la <u>liste des certificats approuvés en France</u> et accessible depuis Maximilien :
 - https://marches.maximilien.fr/index.php?page=commun.ListeAcRGS&calledFrom=entreprise
 - o <u>les certificats figurant dans la liste des certificats dressée par la Commission européenne</u> disponible
 - tout autre certificat non référencé émis par d'autres autorités de certification, françaises ou étrangères, délivrées dans des conditions "équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité défini par le décret du 2 février 2010". Dans ce cas, le candidat doit fournir :
- les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'autorité de certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation
- tout élément d'analyse permettant d'établir que le certificat utilisé est émis "selon des normes équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité", avec traduction des documents en langue française

Outil de signature des documents si vous souhaitez signer électroniquement.

Pour signer électroniquement les pièces de la candidature ainsi que les pièces contractuelles de l'offre : le candidat peut utiliser l'outil de signature de la plateforme ou un outil de signature alternatif. Dans ce cas, le candidat doit fournir le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'utilisation en langue française, et les prérequis d'installation (type d'exécutable, OS supportés, etc.).

Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres.